

Date de séance : 24 avril 2026
Date de convocation : 10 mars 2026
Date d'affichage : 10 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Suffrages exprimés : 28

L'an deux mille vingt-six,
Le 24 avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes, Tinaïck HELARY, Néné DIARRA, Chritine PRÉAUD, Djamila YAKIL, Annie CHARPENTIER (arrivée à 20 heures 03), Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Nicolas LOISON, Pascal ZANDOTTI, Jean LEMAIRE,

Procurations : Mme Mélanie FAIVRE à M. Yann PERRON
Mme Marie LATORRE à Mme Angélique SUTLMULLER
Mme Marie-José DE CARVALHO à M. Jackie SCHINZEL
Mme Emma LORY à Mme Tinaïck HELARY
M. Matthieu DASSÉ à M. Rhamid HACHEMI
M. Baptiste DEROUALLIERE à M. Pascal ZANDOTTI
M. Cédric BARTH à Mme Néné DIARRA
M. Jean-François MARIANI à M. Jean LEMAIRE
M. Alexandre KARAA à Mme DARLAVOIX

Absent : M. Sébastien COUVET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Tinaïck HELARY

N°2633

Objet : Création de la commission municipale « logements communaux »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L. 2121-22

CONSIDERANT la possibilité de créer des commissions municipales,

CONSIDERANT l'intérêt afin, notamment, de préparer au mieux l'examen des délibérations et de favoriser la bonne information de l'ensemble des conseillers municipaux, de créer une commission municipale dédiée aux sujets liés aux logements communaux,

CONSIDERANT que les commissions municipales ont un avis consultatif,

CONSIDERANT le souhait de respecter la représentation des conseillers municipaux au sein de cette commission,

CONSIDERANT, en conséquence, la proposition de composer cette commission comme suit :

- Le maire, président de droit
- 3 membres élus du conseil municipal sur la liste majoritaire
- 1 membre élu du conseil municipal sur la liste de l'opposition

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'Unanimité,

- 1) **PROCEDE** à la création de la commission municipale « **logements communaux** » et d'approuver sa composition comme suit :
 - 3 membres élus du conseil municipal sur la liste majoritaire
 - 1 membre élu du conseil municipal sur la liste de l'opposition

- 2) **APPROUVE** la désignation à la commission municipale « **logements communaux** » de :
Marie LATORRE, Laura ANTOLINI, Marie-José DE CARVALHO, Jean-François MARIANI.

- 3) **RAPPELE** que le maire est président de droit de cette commission

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 24/04/2026
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Tinaïck HELARY

